

Communiqué de presse - 10.12.2024

## **Le suivi de la gélinotte des bois doit s'adapter au changement climatique**

**Très discrète, la gélinotte des bois a fait l'objet d'un suivi mené par le Parc Chasseral et la Station ornithologique suisse de Sempach de 2013 à 2019 au travers d'une méthode consistant à chercher ses traces dans la neige. Celle-ci a abouti à de nombreuses conclusions, mais elle ne pourra plus être suivie, la neige n'étant plus assez présente dans nos régions même dans les étages d'altitude privilégiés par cet oiseau de montagne.**

Relativement bien répandue dans les Alpes, la gélinotte des bois se fait plus rare en moyenne altitude, notamment dans le nord du Jura. Présente sur la liste rouge des espèces menacées en Suisse et sur celle des espèces prioritaires nécessitant des mesures spécifiques pour leur conservation, la petite poule forestière a fait l'objet d'un suivi conséquent. Celui-ci a été mené de 2013 à 2019 par le Parc naturel régional Chasseral et la Station ornithologique suisse. Les spécialistes ont identifié les meilleurs secteurs pouvant accueillir le discret animal, puis délimité 188 placettes de 250 m de côté, dans lesquelles les relevés ont été effectués. Objectif : trouver des traces de la gélinotte dans la neige.

Des traces – principalement des crottes – ont ainsi pu être relevées sur 42 placettes au total, lors de deux périodes de mesures. De quoi déterminer que la gélinotte préfère les altitudes élevées, une exposition au sud (favorisant les buissons à baies, dont elle tire sa nourriture) et la présence marquée de résineux, dans lesquels elle trouve un abri contre les prédateurs en hiver.

### **Une présence plus forte dans les forêts neuchâteloises**

Autre constat : la gélinotte est plus fréquente dans la partie neuchâteloise du Parc, où la forêt jardinée est bien répandue. Ce mode de gestion, caractérisé par des interventions forestières en mosaïque fine, permet de maintenir plus facilement des habitats à gélinotte que dans les grandes surfaces d'exploitation qui constituent la norme côté bernois.

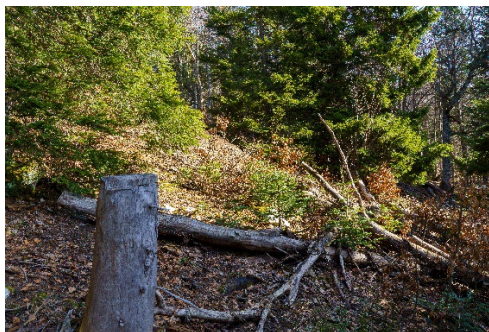
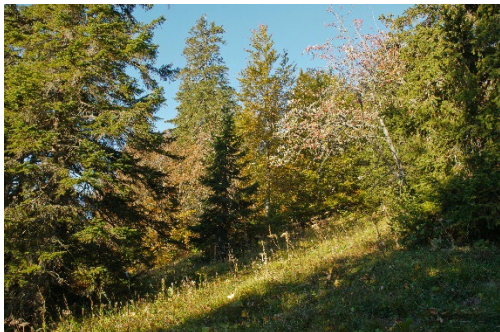
Partant de ces conclusions, ces sept années de suivi facilitent les décisions quant aux mesures d'accompagnement à mener dans les forêts d'altitude en faveur de la gélinotte et d'autres oiseaux de montagne. Les actions, menées de concert avec les services forestiers, consistent notamment en la création et la gestion de réserves forestières, l'apport de conseils pour la gestion de certains pâturages ou la canalisation des activités de tourisme et de loisirs de manière compatible avec à la gélinotte.

## Encadré – Le manque de neige impose un changement de méthodologie

La méthodologie favorisée entre 2013 et 2019 consistant à relever les traces de la gélinotte des bois dans la neige ne sera plus reconduite car trop aléatoire. De bonnes conditions de recherche d'indices sont rarement réunies, et il est très difficile de comparer ces conditions d'un jour à l'autre et d'un hiver à l'autre. Ainsi, il n'est pas possible d'utiliser ces données pour montrer si la gélinotte se porte mieux ou moins bien. La principale problématique repose sur la présence de plus en plus rare de neige, même en altitude. Les hivers toujours plus doux, dus aux changements climatiques, imposent de déterminer une nouvelle méthodologie ne reposant plus sur la présence de traces et de crottes sur un manteau neigeux. La Station ornithologique suisse et le Parc Chasseral étudient actuellement de nouvelles méthodes de suivi.



Un mâle de gélinotte des bois (Photo : shutterstock) / des crottes de gélinotte (© Parc Chasseral)



Des forêts diversifiées, avec des clairières, des buissons et des résineux pour se cacher en hiver sont nécessaires à la gélinotte (© Parc Chasseral).

## Infos générales et contact :

Anatole Gerber (Espèces et habitats)  
[anatole.gerber@parcchasseral.ch](mailto:anatole.gerber@parcchasseral.ch)  
+41 (0)32 942 39 45 / +41 (0)76 522 06 36



Le Parc naturel régional Chasseral fait partie des territoires d'excellence qui forment les 20 parcs suisses. Prix Paysage 2022, il est reconnu par la Confédération depuis 2012. Son but est de préserver et mettre en valeur son patrimoine et de contribuer au développement durable de la région. Le Parc s'étend sur 470 km<sup>2</sup> et 23 communes et compte quelque 51'000 habitants.